

Ordre du jour :

- Urbanisme et Travaux (Taxe d'aménagement)
- Décisions modificatives budgétaires
- Affaires scolaires et périscolaires et culturelles
- Questions diverses

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 octobre 2011

Sur convocation en date du 21 octobre 2011, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le 27 octobre 2011, sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Maire.

Etaient présents : Mme Sylvie FORESTIER, Christelle GEX-FABRY, Sylvie NODY, Fabienne SCHERRER, MM. Michel BARBE, Michel BAWEDIN, Jean-François CHARRIERE, Christian DUPUY, Didier GROBEL, Jean-Louis HERVIER, Fabrice MARTIN, Jean MAURON, Hervé MEYNENT, Jean-Paul MUSARD, Patrick SAILLET.

Absents excusés : MM. François CHARRIERE, Denis HENRY, SIMONNET Pierre qui a donné pouvoir à Mr MAURON.

Absents : MM. Joël SEBILLE.

Secrétaire de séance : Mme Fabienne SCHERRER.

M. le maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20 h 43.

I. Travaux et urbanisme – Taxe d'Aménagement

M. le Maire passe la parole à M. Mauron.

- Travaux :

- . Le chantier de **l'eau potable des Combes** a commencé.
- . Le projet **de réfection des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales** devant la poste a été reporté au printemps, les entreprises ayant mis trop longtemps pour soumettre les devis et l'hiver menaçant.
- . En ce qui concerne **le collecteur du Collège**, il va falloir, étant donnée la profondeur du vide sanitaire prévue par l'architecte, dévier l'arrivée d'eau, travaux à charge de la commune.

- Urbanisme :

- . Il n'y a pas de permis de construire.

. En revanche, M. Mauron présente le **projet de la rue de Carraz**, comportant 16 appartements dans un immeuble de qualité environnementale HQE. Peu de promoteurs privés se sont montrés intéressés par le terrain. Il s'agit d'un promoteur savoyard ; **le projet permettrait d'installer la poste**, et il faudra donc négocier avec les promoteurs pour acquérir une centaine de mètres carrés bruts de béton, afin de l'aménager à cette fin.

M. le maire signale que le problème de l'accès des handicapés à la poste est difficile à résoudre dans les locaux actuels. Les locaux actuels sont de surcroît peu fonctionnels et peu spacieux. Les personnels de la poste souhaitent un bâtiment moderne.

M. SAILLET demande si l'emplacement convient ?

M. le Maire répond que la situation paraît convenir et qu'il y a conduit le précédent receveur.

M. MAURON signale que le volet bancaire de l'activité postale requiert des accès sécurisés pour les transporteurs de fonds ce qui serait facile à prévoir dans le nouvel emplacement.

M. le Maire demande donc au Conseil municipal **d'approuver la vente** au promoteur des parcelles appartenant à la Commune situées rue de Carraz section C n° 716, 717, 718, 719, 720 d'une **surface totale de 2354 m², à 150 euros le m², soit une valeur globale de 353 100 euros.**

Mme FORESTIER, MM. GROBEL et MEYNET demandent si le prix est suffisamment élevé.

Mme SCHERRER signale que l'acquéreur devra financer la démolition et l'évacuation des gravats de l'ancien bâtiment de la salle paroissiale ce qui représente un coût non négligeable.

M. le maire indique que c'est le prix le plus élevé que l'acquéreur était prêt à payer. Il demande au Conseil municipal de voter pour l'autoriser à signer le compromis de vente correspondant. Le Conseil, après en avoir délibéré, l'autorise à l'unanimité.

- Taxe d'aménagement

M. le Maire explique au Conseil que la TLE (Taxe Locale d'Équipement) va être supprimée au 1^{er} mars 2011 et peut être remplacée, au gré des communes par une nouvelle taxe TA (Taxe d'Aménagement) : alors que la TLE était calculée sur la SHON, l'assiette de la TA reposera sur la surface de plancher (ce qui correspond à une augmentation des surfaces d'environ 10 %) ; M. le Maire rappelle que dans tous les cas, ces taxes ne s'appliquent qu'aux constructions neuves et correspondent à l'accès aux services et équipement communaux (de toute nature).

M. le Maire propose donc au Conseil municipal différentes simulations de taux (3 ou 4 %). Il fait ressortir que le changement de taxe, en restant à un taux de 4 % correspond à une augmentation des recettes qui tiendrait compte des nombreux équipements communaux réalisés ces dernières années et en préparation. Il demande donc au Conseil de voter un taux unique de TA à 4% sur la commune de Boège sans exonération : le Conseil, après en avoir délibéré, accepte ce taux à l'unanimité, moins une abstention, celle de M. Barbe.

II. Décisions modificatives budgétaires

M. le Maire donne la parole à Mme GOY, secrétaire générale. Mme GOY indique qu'au moment du vote du budget, un certain nombre de dépenses n'étaient pas prévues et non donc pas été budgétées. De ce fait, il convient de prendre quelques décisions modificatives budgétaires afin de pouvoir régler les factures correspondantes.

- Route de la Déchetterie : Les frais encourus pour la réalisation de la Route de la Déchetterie ont fait l'objet d'une convention avec la Communauté de Communes de la Vallée Verte. Aux termes de cette convention, la commune de Boège a été maître d'œuvres des travaux, qu'elle doit donc payer, pour un montant de 149 500 euros qui lui sera remboursé par la CCVV ; Mme GOY demande donc au Conseil municipal de bien vouloir accepter l'inscription en dépenses de 149 500 euros et en recettes de la même somme venant refinancer les frais encourus. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité ces modifications à la section d'investissement du budget.

. Les travaux du collège, décidés au printemps par le Conseil Général ont conduit la Commune à financer des travaux importants correspondant à 45 000 euros de dépenses au budget d'investissement. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'inscription de cette dépense.

. Les congés de maternité et de maladie de certains personnels du secrétariat ont conduit à des dépenses imprévues liées au recrutement de personnel non titulaire en remplacement des personnels titulaires, ce qui a entraîné des dépenses supplémentaires ; Mme GOY demande donc au Conseil de voter l'inscription de 15 000 euros en frais de personnel. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

. Mme GOY indique enfin que, au budget de l'eau, il faut ajouter 1600 euros, dans la mesure où un léger retard dans le versement de la taxe de pollution a conduit à une pénalité de ce montant ; Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, moins une abstention, celle de M. Barbe. M. le Maire interviendra auprès des élus membres du Comité de l'Agence de l'Eau afin de signifier notre mécontentement.

III. Affaires scolaires et périscolaires, affaires culturelles

. M. le Maire donne lecture du courrier de recours gracieux adressé par la commune de Boège à l'inspection académique pour contester la fermeture de la classe de maternelle.

. Mme Scherrer explique qu'après une recherche de solution avec l'école maternelle, en ce qui concerne l'accueil des enfants de moins de six ans en Centre de Loisirs, la visite de l'inspectrice de PMI a abouti à un nouvel avis défavorable et que les deux salles occupées depuis quinze ans par une classe maternelle dans l'école primaire de Boège ont donc été récupérées et mises à disposition de l'association Les Culottes Courtes qui gère le périscolaire et le centre de loisirs. Cette solution a reçu l'approbation de l'inspectrice de PMI revenue le mercredi 19 et reçue par les membres du bureau de l'association, M. le Maire et Mme Scherrer.

. M. Hervier transmet au Conseil municipal les remerciements des associations qui ont bénéficié de l'organisation des apéro-concerts au cours de l'été passé.

Il rappelle que le repas des anciens aura lieu le dimanche 6 novembre et que les élus sont attendus nombreux pour participer à la réussite de cette réception.

Il signale une panne sur une table de mixage appartenant à l'équipement de la salle communale. Le devis pour les réparations se monte à 300 euros, la valeur d'acquisition de la console étant de 400 euros ; M. Hervier va poursuivre les négociations avec le prestataire et tiendra le Conseil informé.

M. Hervier rappelle par ailleurs que certains travaux prévus dans la salle restent à effectuer, en particulier concernant l'installation de sanitaires (douches et WC dans le petit local situé en haut de l'escalier conduisant aux loges ; il s'en entretiendra avec M. Mauron.

IV. Questions diverses

. M. le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre d'un administré se plaignant depuis le printemps des nuisances suscitées par la présence sur un emplacement mitoyen de son jardin de conteneurs de tri sélectif ; M. le Maire donne également lecture de la réponse qui avait été adressée à cet administré début mai, attirant son attention sur le fait que la gestion des déchets ménagers était de la compétence de la Communauté de Communes de la Vallée Verte et non de la commune de Boège. Les conseillers font également remarquer que ces conteneurs étaient déjà implantés près de cette maison lors du changement de propriétaire.

. M. le Maire donne connaissance des remerciements adressés par M. Gex-Fabry, président de l'association Leu de La Féra, pour la foire.

. M. le Maire informe le Conseil municipal que la cérémonie du 11 novembre sera organisée cette année à Saxel.

. M. Meynent signale que de nombreux administrés se plaignent de problèmes de réception sur la TNT.

Mme Scherrer rappelle que le relais TV de la Vallée Verte est une compétence de la Communauté de Communes de la Vallée Verte et qu'il serait donc souhaitable que ce soit la CCVV qui transmette ces réclamations à qui de droit.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 23 h.